

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE À L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ABEILHAN COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

Par arrêté n° **133/2024 en date du 25 mars 2024**, Monsieur Francis BOUTES, Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du **vendredi 19 avril 2024 à 09h00 au mardi 21 mai 2024 à 17h00**, portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'ABEILHAN.

Monsieur Jacques ARMING, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a été soumise à la MRAe pour avis (avis du 25 janvier 2024).

L'entier dossier accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie d'ABEILHAN : **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h**, à l'exception des jours fériés.

Il sera également consultable à la Communauté de Communes Les Avant-Monts, siège de l'enquête publique : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h**, à l'exception des jours fériés et sur le site internet de la Communauté de Communes Les Avant-Monts : www.avant-monts.fr Lien Urbanisme – Plans locaux d'urbanisme - Enquête Publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier sur un poste informatique à la mairie d'ABEILHAN et à la Communauté de Communes Les Avant-Monts aux horaires d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions écrites sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'ABEILHAN ou par correspondance adressée à M. le commissaire enquêteur PLU d'ABEILHAN, Communauté de Communes Les Avant-Monts ZAE L'Audacieuse, 34480 MAGALAS, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : rgpluabeilhan@gmail.com

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'ABEILHAN pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Le vendredi 19 avril 2024 de 9h à 12h**
- **Le lundi 29 avril 2024 de 14h à 17h**
- **Le mardi 21 mai 2024 de 14h à 17h**

La réception du public se fera dans le strict respect des mesures sanitaires appropriées.

L'avis au public sera affiché pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux suivants :

- à la Mairie d'ABEILHAN, au siège de la CC les Avant-Monts et à chaque entrée du village
- Il sera mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts (<http://www.avant-monts.fr>) et sur celui de la Mairie (<https://www.ville-abeilhan.fr/>) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, le dossier d'enquête, le registre ainsi qu'un rapport et ses conclusions et avis motivé, une copie sera également adressée au Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Les Avant-Monts, à la ZAE L'Audacieuse – 34480 MAGALAS ainsi qu'en mairie d'ABEILHAN, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts à l'adresse suivante www.avant-monts.fr, urbanisme, Plans locaux d'urbanisme - enquête publique. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU d'ABEILHAN, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis au Conseil communautaire de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour approbation.

Le Président de la Communauté
De Communes Les Avant-Monts
Mr BOUTES Francis